

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 octobre 2022

N° CM17102022-04
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M C. PRIOU

Procuration à

M A. PERROTIN

Mme E. BILLEAUD

"

Mme I. BROSSET

Mme M. LERAY

"

M N. RIPAUT

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLE

Absent :

M A. DIAS COUTO

Secrétaire : Mme MN FRADIN

OBJET : PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

CONSIDERANT le plan de sobriété énergétique annoncé par le Gouvernement, le 6 octobre 2022 ;

CONSIDERANT que l'augmentation des tarifs de l'énergie va peser lourdement sur les prochains budgets ;

CONSIDERANT que les collectivités ne bénéficiant pas de bouclier tarifaire elles sont amenées à subir, tout comme les entreprises, une multiplication des coûts variant selon les estimations de 4 à 10 fois les prix constatés en 2021 ;

CONSIDERANT que la question de la sobriété énergétique dans la gestion des équipements publics se pose donc avec une acuité particulière ;

CONSIDERANT que, selon le Haut Conseil pour le climat, la sobriété énergétique est « *une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergies par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective. Elle consiste tout d'abord à s'interroger sur nos besoins, puis à adapter nos usages à ces besoins* » ; c'est le premier pilier du triptyque : sobriété, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables ;

CONSIDERANT que la Première ministre, Mme Élisabeth BORNE, a demandé aux entreprises et aux collectivités de mettre en œuvre des plans de sobriété dont l'objectif est de réduire de 10 % la consommation d'énergies en deux ans ;

CONSIDERANT que des actions ont déjà été engagées par la Commune en matière de sobriété :

- l'éclairage public ;
- la rénovation énergétique des bâtiments (projet salle Emile Robert) ;
- la régulation du chauffage dans certains bâtiments ;

CONSIDERANT qu'il est aujourd'hui nécessaire à la fois d'accélérer les actions engagées et d'aller plus loin dans la réflexion sur de nouvelles actions ;

CONSIDERANT que des échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec certaines associations utilisatrices des équipements communaux avec lesquelles plusieurs axes de travail se dégagent :

- le chauffage : plafonnement à 19°, régulation ;
- l'éclairage des bâtiments : remplacement d'éclairages existants par des éclairages LED ;
- la production d'eau chaude sanitaire : régulation, modération dans les usages ;
- l'éclairage public : réduction de périodes d'éclairage, réduction des points d'éclairage.

CONSIDERANT que la Commune a également sollicité chaque association afin qu'elle désigne un référent énergie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants ;

ADOpte le plan de sobriété énergétique suivant, présenté en séance :

Illuminations de Noël

- Réduction des zones illuminées
 - . recentrage hyper-centre
 - . maintien périscolaire et église Notre-Dame du Vieux Pouzauges
 - . développement d'autres types de décorations

Eau chaude des sanitaires

- En complément des actions ENEDIS
- Réduction des températures de l'eau

Chauffage

- Principes généraux
 - . réduction à 19°
 - . modulation la nuit (22h00-6h00)
 - . modulation le week-end – coupure du chauffage
 - . réduction de la période de chauffe (1^{er} novembre – 30 avril)
- Equipements sportifs et associatifs
 - . sensibilisation des associations
 - . limitation de l'accès aux installations de chauffage par les utilisateurs
 - . installation de dispositifs de régulation (horaires et intensité)

Eclairage des bâtiments

- Sensibilisation des usagers
- Déploiement d'éclairages LED
- Déploiement de la détection de présence

Eclairage public

- Poursuite du travail engagé depuis 4 ans sur les réductions horaires
 - . extinction à 22h00 au lieu de 22h30
 - . maintien en centre-ville
- Réduction des intensités d'éclairage (travail en cours avec le SyDEV)

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Michelle DEVANNE
Maire

Mme Marie-Noëlle FRADIN
Secrétaire de séance